

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
1^{ER} SEPTEMBRE 2018 / N°380

U2P
union
des entreprises
de proximité

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ A BESOIN DE CONFIANCE



© Assemblée nationale

Les députés ont adopté la loi Avenir professionnel le 1^{er} août.

Pendant l'été, le projet de loi Avenir professionnel a été définitivement adopté. L'U2P s'est largement investie dans ce parcours législatif qui abordait des sujets cruciaux pour les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, lesquelles forment en effet plus de la moitié des apprentis et des contrats de professionnalisation en France.

C'est une loi globalement positive pour nos entreprises, et je m'en félicite. L'entrée en apprentissage sera désormais possible jusqu'à 30 ans, les aides seront regroupées et réservées aux entreprises de moins de 250 salariés, les apprentis bénéficieront d'une aide pour passer leur permis de conduire et le rôle du maître d'apprentissage sera

mieux valorisé. Je déplore toutefois que certaines des mesures que nous avons défendues aient été écartées, comme l'ouverture de la filière apprentissage dès quinze ans en hôtellerie-restauration ou la suppression du critère d'âge pour le calcul de la rémunération de l'apprenti.

Ce volet important des réformes gouvernementales ne doit pas faire oublier les sujets qui nous attendent. L'intention du gouvernement de faire peser sur les entreprises les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, jusqu'à présent versées par la Sécurité sociale, est inacceptable. Cette mesure, annoncée au beau milieu de l'été, représenterait un milliard d'euros de surcoût pour des chefs d'entreprise déjà priés d'assumer les missions régaliennes de l'État avec la collecte de l'impôt à la source. Aux côtés des autres

organisations patronales, nous avons immédiatement réagi en adressant un courrier au Premier ministre. Je suivrai ce dossier avec la plus grande attention.

Le projet de loi PACTE par ailleurs, décevant au regard des besoins des entreprises de proximité, risque de manquer son objectif de donner aux plus petites entreprises de véritables leviers de développement. C'est pourquoi je défendrai de vraies mesures de simplification, notamment sur les statuts de l'entreprise individuelle, et des dispositions protégeant les bénéficiaires réinvestis.

Enfin, la concertation sur la réforme des retraites se poursuit jusqu'à la fin de l'année, un sujet auquel je porte une vigilance toute particulière étant donné ses répercussions sur les chefs d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale, mais aussi sur l'attractivité de nos métiers.

Le volontarisme du gouvernement, son écoute et les mesures adoptées dans les mois à venir seront décisifs. Comme en témoignent les études que nous menons sur la situation économique des entreprises de proximité, que je vous invite à découvrir dans ces pages, rien n'est acquis. L'amélioration économique observée l'an passé marque le pas, or l'économie de proximité contribue plus qu'aucun autre secteur à la formation de compétences d'avenir et à la création d'emplois durables. C'est un formidable moteur de développement pour nos territoires, nous devons lui redonner de l'oxygène !

Tous ces sujets, je suis impatient de les aborder à l'occasion de la seconde édition des « Rencontres de l'U2P – Forum des entreprises de proximité » le 27 septembre à la Maison de la Mutualité, à Paris. Inscrivez-vous dès à présent sur le site de l'U2P (u2p-france.fr) et ensemble, imaginons des solutions d'avenir pour l'économie de proximité. ■

Alain Griset

P. 2 & 3 DOSSIER : PANORAMA ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

P. 4 AGENDA / BRÈVES



Panorama économique de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales

À intervalles réguliers, l'U2P mène des enquêtes avec l'institut I+C. Elles permettent de recueillir des informations précises sur la situation des artisans, commerçants et professionnels libéraux, mais aussi de mettre en évidence des évolutions de long terme. Autant de connaissances précieuses pour guider notre action.

Ralentissement des embauches

L'U2P réalise tous les ans au premier semestre un baromètre de l'embauche dans les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, en partenariat avec l'institut I+C. Cet outil esquisse des tendances de fond, met en lumière ce qui freine ou au contraire encourage l'emploi et la croissance, et permet d'évaluer dans le temps l'impact des politiques publiques.

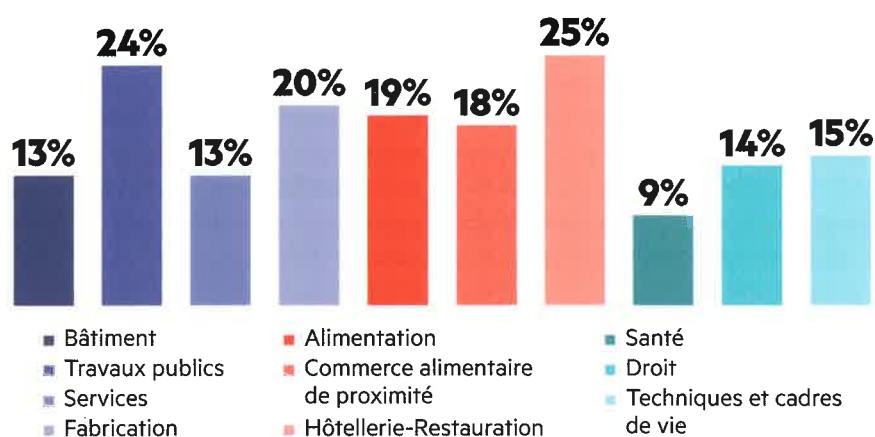
DES NIVEAUX D'EMBAUCHE EN BAISSÉ

Au premier semestre 2018, parmi les entreprises ayant déjà au moins un salarié, 16 % ont embauché, contre 22 % un an plus tôt. Malgré une chute de 9 points, le secteur qui recrute le plus reste l'hôtellerie-restauration (25 %), juste devant les travaux publics, en baisse de 1 point (24 %).

La baisse touche tous les secteurs à l'exception de l'artisanat de la fabrication, en hausse de 6 points à 20 % et de l'artisanat des services, stable à 13 %.

Si on élargit le périmètre à l'ensemble des entreprises, y compris celles qui n'ont pas de salarié, la baisse est beaucoup plus contenue : 7 % ont recruté au premier semestre 2018, contre 9 % au premier semestre 2017.

Les intentions d'embauche pour le 2^e semestre sont par ailleurs stables (11 %), preuve que les chefs d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale demeurent lucides quant aux aléas de leur activité. C'est dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration (17 %), de l'artisanat des travaux publics et de



Entreprises d'au moins un salarié ayant embauché au cours du premier semestre 2018, par secteur d'activité

l'artisanat des services (16 %) que les projets de recrutement sont les plus importants.

Pour expliquer l'absence d'embauche, 71 % des entreprises invoquent une volonté de ne pas augmenter les effectifs, loin devant l'insuffisance de l'activité (26 %). Un niveau élevé qui peut s'expliquer par l'inquiétude des chefs d'entreprise de proximité face à la perspective de nouvelles contraintes comme le prélèvement de l'impôt par

les entreprises à compter de janvier 2019, ou par une forme de défiance à l'égard des politiques publiques.

UNE FORTE PROPORTION DE CDI ET DE FORMATIONS EN ALTERNANCE

Le CDI repart franchement à la hausse et redevient le contrat majoritaire : il concerne 54 % des embauches effectives contre 45 % l'an passé, tandis que la proportion de CDD est passée ••

••• de 50 % au premier semestre 2017 à 41 % au premier semestre 2018. Des chiffres largement supérieurs à la moyenne nationale : 87 % des contrats signés en France en 2017 étaient des CDD. Un constat qui démontre le rôle prépondérant de l'économie de proximité dans la création pérenne d'emplois partout sur le territoire.

Les contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) ont représenté 4 % des embauches ce semestre, comme il y a un an, mais représentent 21 % des intentions d'embauche pour le deuxième semestre 2018.

On peut y voir une preuve d'optimisme des chefs d'entreprise devant la volonté affichée par le gouvernement d'encourager et de développer l'apprentissage, notamment à travers la loi Avenir professionnel.

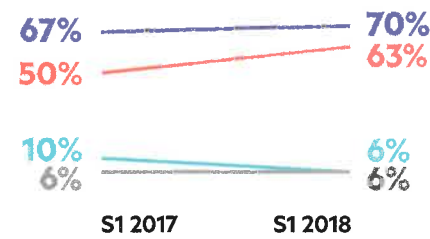
Le recours au temps partiel recule dans la totalité des secteurs d'activité, excepté l'artisanat du bâtiment, et s'établit à 25 % au premier semestre

2018 contre 31 % au 1^{er} semestre 2017.

DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT QUI PERSISTENT

Les difficultés de recrutement que rencontrent 23 % des entreprises ce semestre, contre 30 % au premier semestre 2017, mettent en lumière des phénomènes endémiques : 70 % des

Motifs des difficultés de recrutement évoqués par les entreprises



- Problème de qualification
- Pas de candidature
- Manque de motivation
- Autres (manque d'expérience, pénibilité, contraintes horaires ou géographiques...)

entreprises ayant eu du mal à recruter évoquent des problèmes de qualification, et 63 % l'absence de candidature... Un comble, alors que le chômage demeure à un niveau élevé dans le pays. Ce déficit d'attractivité s'explique en partie par la priorité donnée à l'enseignement général, au détriment des métiers de l'économie de proximité où les opportunités sont pourtant plus nombreuses.

Selon Alain Griset, président de l'U2P : « La confiance est plus que jamais la clé en cette période de croissance fragile. Nous avons démontré notre capacité à créer des emplois pérennes à forte valeur ajoutée, à former des compétences pour l'avenir et à être un moteur économique des territoires. Mais attention à ne pas envoyer de signes contradictoires à nos entreprises avec d'une part une plus grande flexibilité et d'autre part la remise en cause des taux réduits de TVA ou la contrainte du prélèvement à la source. » ■

La croissance reste bridée

La croissance de l'économie de proximité est restée positive au deuxième trimestre 2018. À 1,5 %, la hausse du chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales se maintient ainsi au même niveau qu'au deuxième trimestre 2017.

La croissance reste soutenue dans l'artisanat, avec une hausse de 2,5 %, contre 2 % au 2^e trimestre 2017, portée en particulier par le bâtiment dont le dynamisme ne se dément pas trimestre après trimestre (+5 % en valeur).

Les professions libérales ont également enregistré une tendance positive (+1 %), mais la croissance s'érode : elle était de 1,5 % au trimestre précédent, et atteignait même 2 % au 4^e trimestre 2017.

Enfin, le commerce alimentaire de proximité et l'hôtellerie-restauration, qui avaient réussi à stabiliser leur activité, ont enregistré le plus mauvais trimestre depuis les 3

premiers mois de l'année 2017 avec une baisse de 1,5 %, à comparer avec une progression nulle aux deux trimestres précédents.

On note par ailleurs que les courbes tendent à se rejoindre concernant l'amélioration de l'activité, avec 5 points d'écart seulement en faveur des optimistes (18 %, contre 13 % anticipant une activité moins soutenue), alors que cet écart était de 13 points au trimestre précédent. Les professionnels libéraux sont les plus pessimistes, 14 % d'entre eux craignant une activité moins soutenue au 3^e trimestre 2018, contre seulement 12 % qui tablent sur une hausse. ■



© Bruno Fert

« NOUS CONSTATONS LES EFFETS D'UNE CROISSANCE FRAGILE, INSUFFISAMMENT ACCOMPAGNÉE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI S'INTÉRESSENT EN PRIORITÉ AUX GRANDES ENTREPRISES. SI L'ON NE VEUT PAS QUE LA MACHINE S'ENRAYE DÉFINITIVEMENT, C'EST MAINTENANT OU JAMAIS QU'IL FAUT OFFRIR AUX ARTISANS, AUX COMMERÇANTS ET AUX PROFESSIONNELS LIBÉRAUX UN ENVIRONNEMENT ÉQUITABLE, PROPICE À LEUR DÉVELOPPEMENT, AVEC DES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES ALLÉGÉES ET DES DISPOSITIFS ADAPTÉS. C'EST L'OBJET DE NOTRE COMBAT SUR LE PROJET DE LOI PACTE COMME SUR LE PROJET DE LOI AVENIR PROFESSIONNEL. » **ALAIN GRISET, PRÉSIDENT DE L'U2P**

AGENDA

30 août

Rencontre entre le président de l'U2P et Michel Guisembert, président de Worldskills France.

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Stéphane Viry, député, membre de la Commission des affaires sociales.

Entretien du président et des vice-présidents de l'U2P avec Édouard Philippe, Premier ministre, sur l'agenda social.

4 septembre

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec la Présidente du conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.

10 septembre

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Frédéric Visnovsky, Médiateur national du crédit.

13 septembre

Déplacement du président de l'U2P dans la région Bretagne.

BRÈVES

L'apprentissage bat des records. Les entrées en apprentissage ont atteint un record lors de la campagne 2017-2018, d'après le ministère du Travail. De juin 2017 à mai 2018, 307 100 jeunes ont intégré le dispositif selon les chiffres de la Dares. Cela correspond à une hausse de 5,6 % par rapport à 2016-2017. Dans le détail, 292 200 nouveaux contrats ont été signés dans le privé, en hausse de 5,5 % et 15 000 dans le public, en hausse de 7 %.

Un MOF réélu. À l'occasion de son Assemblée générale, le 25 juin dernier, la Confédération Nationale des Artisans Pâtisseries Chocolatiers Confiseurs Glaciers Traiteurs de France a réélu président Pierre Mirgalet, Meilleur ouvrier de France Chocolatier et artisan pâtisier chocolatier glacier à Gujan-Mestras.

Top départ à l'expérimentation sur la modulation des cotisations. L'expérimentation permettant aux travailleurs indépendants de moduler leurs cotisations provisionnelles en fonction de leur activité, prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018, va prendre la forme d'une déclaration mensuelle. Les travailleurs indépendants volontaires pourront y participer pour leurs cotisations dues au titre de l'année 2019. Cette expérimentation permettrait aux travailleurs indépendants d'acquitter

en 2019 leurs cotisations et contributions sociales provisionnelles en fonction de leur activité ou de leurs revenus mensuels ou trimestriels. Ils paieront davantage de cotisations et de contributions sociales les mois de forte activité et moins lors des périodes creuses. Seront toutefois exclus de cette expérimentation les indépendants relevant des professions libérales, les conjoints collaborateurs, les micro-entrepreneurs ainsi que les indépendants ayant débuté leur activité professionnelle en 2018 ou en 2019. Pour les autres, il sera possible d'adhérer au téléservice mis en place par le réseau des Urssaf à compter du 1^{er} décembre 2018.

Événement. La seconde édition des « Rencontres de l'U2P – Forum des entreprises de proximité » se tiendra le 27 septembre 2018 à la Maison de la Mutualité, à Paris. Rendez-vous incontournable de l'économie de proximité, les Rencontres sont un carrefour d'idées auquel prennent part des personnalités politiques de premier plan, des experts reconnus mais aussi des représentants de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Quatre ateliers-débats sont ouverts aux participants : « Quels leviers de croissance pour les entreprises de proximité ? », « Ordonnances Travail, un an après », « Apprentissage et formation professionnelle, quel big bang ? » et enfin « Europe : pensons petites entreprises ! » ■



Les rencontres
de l'
U2P
Forum des entreprises de proximité

Judi 27 septembre 2018
Maison de la Mutualité

Inscription sur
u2p-france.fr



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} septembre 2018
Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr
Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban
Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMs
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL
Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP
Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage